

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le vingt quatre juillet à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 18/07/2025

Date d'affichage : 18/07/2025

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé(s) : M. BLONDET Nicolas (pouvoir à M. DUGRAND Patrick)

Secrétaire de séance : Mme. PETIT Josiane

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Absent : 00

Excusé : 01

N° 27-2025

OBJET : REVISION DU LOYER DE MR ET MME PETIT.

Vu le bail administratif signé le 09 aout 2023, contracté avec Mr et Mme PETIT Wilfried.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il ne serait pas souhaitable d'augmenter le loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés

Considérant l'indice de référence du loyer au 2^{ème} trimestre 2025 situé à 146,68.,

Décide l'augmentation du loyer de Mr et Mme PETIT Wilfried comme suit :

500 € X 146,68 (Indice de référence du loyer au 2^{ème} trimestre 2025)

145,17 (indice de référence du loyer au 2^{ème} trimestre 2024)

= 505,20 € par mois dès le mois de septembre 2025

Le Montant des charges concernant les ordures ménagères pour l'année 2024 est de 183 €.
Ce qui fait un montant de 15,25 € par mois.

Ce qui nous donne un loyer de **520,45 €** charges comprises par mois (505.20 € + 15,25 € de charges).

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Pascal AMOREAU

